AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

50

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY LES AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 154 DLP 18-7-77135(14 13 JUILLET 1977

VIGNES

MILDIOU

De nouvelles taches étant apparues dans certaines vignes il convient d'être toujours vigilant.

Les pluies orageuses des 7 et 8 Juillet puis celles localisées du 12 Juillet ont pu lessiver la dernière intervention et il est nécessaire d'assurer une nouvelle protection dès que possible si un traitement n'a pas été déjà réalisé.

Des produits ayant une plus longue persistance d'action, comme la bouillie bordelaise, peuvent être préférés dès la floraison terminée.

BLACK-ROT ET OIDIUM

Les indications données dans le bulletin du 6 Juillet restent toujours valables.

BOTRYTIS

Le stade "fin floraison-début nouaison" étant atteint dans la majorité des situations la première intervention spécifique contre le Botrytis peut être réalisée.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE

Le premier vol se termine et une protection est toujours nécessaire. Il convient d'effectuer le plus rapidement possible le traitement indiqué dans le précédent bulletin si celui-ci n'a pas été réalisé.

TAVELURE DU POIRIER, TAVELURE ET OIDIUM DU POMMIER

Les indications données dans le bulletin du 6 Juillet restent toujours valables.

ACARIENS

On observe actuellement une augmentation des populations d'acariens dans certains vergers : une surveillance est donc nécessaire.

PHYLLOXERA DU POIRIER

Les premières larves de Phylloxera ont été capturées sur pédoncules de fruits mais comme nous l'indiquions dans le bulletin technique du 30 Juin aucune méthode de lutte satisfaisante n'est encore au point.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Un renouvellement de la protection serait nécessaire si une période pluvieuse était annoncée. Dans les parcelles irriguées une adaptation de la lutte s'impose.

DORYPHORE

De jeunes larves sont toujours observées et une surveillance est toujours nécessaire.

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

TEIGNE DU POIREAU

Le deuxième vol se poursuit. Le traitement conseillé dans le bulletin technique du 6 Juillet doit être réalisé le plus rapidement possible.

TORDEUSE DU POIS

Dans les cultures tardives où des gousses sont en formation un renouvellement du traitement conseillé le 28 Juin est nécessaire.

MILDIOU DU TABAC

Aucun cas nouveau n'a été signalé. Le foyer de SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY (41) ne s'est pas étendu.

CEREALES

PYRALE DU MAÏS

Les sorties en cage d'élevage sont toujours importantes et les captures de mâles par les pièges sexuels se poursuivent.

Dans les départements d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher et du Loiret les pontes sont maintenant plus nombreuses et les premières larves et leurs dégâts sont observés. Les pontes les plus importantes ont été enregistrées dans les régions de CHATEAUDUN (28), MOREE (41), MEUNG-SUR-LOIRE (45), et de FAY-AUX-LOGES (45), CORBEILLES-EN-GATINAIS (45), PUISEAUX (45), PITHIVIERS (45), mais rarement plus de 10 à 15 % des pieds portent au moins une ponte, ce niveau d'attaque est cependant atteint dans certains secteurs comme à EGRY (45).

Il convient d'être vigilant dans toutes les zones où des attaques avaient été notées l'an dernier. Un sondage réalisé sur un minimum de 100 plantes réparties au centre et aux quatre coins d'une parcelle permettrait d'apprécier les risques au niveau de la culture.

Pour les régions déjà mentionnées la date optimale d'intervention semble toujours être la mi-Juillet. Pour les régions de PATAY (45) et d'AUNEAU (28) un certain retard est enregistré et les interventions pourraient être repoussées à la semaine prochaine.

Pour les départements du Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire les pontes sont toujours très rares.

La liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la pyrale du maïs a été indiquée dans le bulletin technique du 6 Juillet, à noter cependant que la dose autorisée de PARATHION a été ramenée, cette année, à 625 g de matière active à l'hectare soit 25 kg de produit commercial sous forme de granulé. Toutes les formulations liquides ou en poudres mouillables sont à proscrire car elles ne possèdent pas une durée d'action suffisante. Pour obtenir un résultat satisfaisant la dose de granulé appliquée ne devra en aucun cas être inférieure à 20 kg/ha.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Centre"

G. BENAS